



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE
Tél: 33 (0)4 91 14 05 80 Fax : 33 (0) 4 91 90 96 89
ffjpj.siege@petanque.fr - dtm@petanque.fr – jy.peronnet@petanque.fr



Marseille le 3 NOVEMBRE 2009

OBJET : CIRCULAIRE EXAMEN BREVET FEDERAL 1° DEGRE 2010

Madame la Présidente, Monsieur le Président

L'examen du brevet fédéral 1° degré, session 2010, se déroulera les **6 et 7 février 2010**. Son organisation sera confiée à la ligue, à défaut à la zone après entente entre les ligues. La structure organisatrice devra donner les coordonnées de la personne en charge de la gestion du site d'examen. Les ligues choisiront le lieu de passation. Elles devront convoquer les candidats à l'examen. Le jury sera composé de membres de l'Equipe Technique Régionale avec une coordination confiée au responsable des formations de la ligue ou de son représentant mandaté par le Président de la ligue concernée.

Les candidatures doivent être adressées aux ligues par le biais des comités départementaux avant le **31 décembre 2009**.

Il est souhaitable qu'une préparation à l'examen soit organisée par une des instances déconcentrées (zone, ligue, comité). Pour la prochaine session en 2011, les candidats à l'examen devront obligatoirement effectuer un stage de formation. Le contenu sera transmis aux responsables de la formation en début d'année 2010. Il est vraisemblable que les formateurs seront conviés à une information au cours de la saison 2010 afin de leur donner les directives. C'est pourquoi il est important de nous donner les coordonnées de la personne en charge de ce dossier.

Les sujets d'examen seront transmis par la Direction Technique Nationale fin janvier à chaque responsable de formation. Nous éviterons de transmettre les sujets sur les mails des ligues (à moins de messages contraire de votre part) car dans certaine ligue, ces informations confidentielles peuvent être connues par des personnes non autorisées. Nous vous rappelons que les sujets seront distincts pour les 2 jours d'examen.

Vous devrez aussi veiller que les rapports d'activités vous soient remis avant l'examen. Il en est de même pour le PSC1 (anciennement AFPS).

Je vous rappelle que les frais des candidats sont à leur charge. La charge financière des différents intervenants (frais de déplacement et de repas des membres du jury) sera remboursée par la F.F.P.J.P.



Les résultats devront parvenir à la Direction Technique Nationale avant le **1/05/2010**. Les diplômes et les cartes seront établis par la FFPJP à la réception des bordereaux qui vous seront transmis avec les sujets d'examen. Etant donné le nombre important de documents que nous sommes dans l'obligation de rééditer (non distribution par certaine ligue), se pose alors la question de leurs modalités d'envoi. Une décision sera prise lors du prochain comité directeur concernant soit la poursuite de l'envoi par la ligue, soit par le comité ou soit d'un envoi direct au candidat. Nous sommes à votre disposition pour recueillir votre avis sur le sujet.

Le groupe national de formation travaille depuis quelques mois sur une adaptation des brevets fédéraux en mettant en place un contenu de formation et en modifiant légèrement les modalités d'examen. Ces réformes seront présentées lors du prochain comité directeur en novembre pour validation. Les directives seront donc exposées dans le prochain rapport du comité directeur. L'un des changements majeur sera l'utilisation du Centre National de Formation de la FFPJP comme organisme instructeur des dossiers.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, mes sincères salutations sportives.


JEAN-YVES PERONNET
DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL